



# Mairie de Saint Just d'Avray

## Compte-rendu du conseil municipal du 07/04/2015

**Membres présents à la séance :** Mme Christine GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, JM DURDILLY, S. VIGNON, R. MAYNARD (arrivé à 20h36), JM. LERISSEL, Y. MOREAU (arrivé à 20h34), G. CHARPIN, JM.GARNIER (arrivé à 20h36).

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Absents excusés : B. BOURBON, AM LLOMBARD pouvoir donné à R. MAYNARD, JF LACROIX pouvoir donné à Stéphane Corgier

Absent : S. KASPRZYK

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour :**

- 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mars 2015
  - 2/ Délibération pour attribution de subventions aux associations pour l'année 2015
  - 3/ Délibération pour crédit de fournitures scolaires à l'école Ste Agathe pour l'année 2015
  - 4/ Délibération pour contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Agathe pour l'année 2015
  - 5/ Délibération pour convention relative à la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et primaires avec la commune de St Apollinaire concernant les enfants scolarisés sur notre commune
  - 6/ Délibération pour versement de la subvention à l'association Chouette Cantine
  - 7/ Affectation du résultat de l'exercice 2014
  - 8/ Vote du budget primitif pour l'année 2015
  - 9/ Délibération pour convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique
  - 10/ Délibération pour demande de subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police
  - 11/ Délibération pour autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2015.**

- Lecture et approbation du compte-rendu et des délibérations du conseil municipal du 17 mars 2015.

\*\*\*\*\*

### **2/ Attribution des subventions aux associations pour l'année 2015**

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer à propos de l'octroi des subventions communales en faveur des associations et organismes qui présentent un intérêt sur le plan communal.

	<b>2015</b>
ADAPEI	120
ADMR	400
ADHA	400
APEL	950
AMIS SAINT JUST (téléthon)	170
ASSOCIATION LA FARANDOLE (fonctionnement)	250
SOU DES ECOLES PUBLIQUES	1475
BIBLIOTHEQUE (1 euros/habitant)	806
GROUPEMENT D'ENTRAIDE AUX PERSONNES AGEES	470
SOCIETE MUSICALE	400
RESTAURANT SCOLAIRE	0.83/jour/enfant
ASSOCIATION LONGEVAL	300
PROVISION POUR SUBVENTIONS A VENIR	2500

Vote pour toutes les associations hormis l'école de musique

**Adopté à l'unanimité**

Vote pour l'école de musique (M. JF Lacroix, président de l'association ne votant pas)

**Adopté à l'unanimité**

**Augmentation des subventions de l'ADMR et l'ADHA, associations d'aide à domicile travaillant sur la commune en vue de maintenir le lien social et la proximité avec les personnes âgées isolées.**

**Pas de baisse des subventions au budget 2015.**

\*\*\*\*\*

**3/ Délibération pour crédit de fournitures scolaires à l'école Ste Agathe pour l'année 2015**

Madame le Maire invite le conseil municipal à fixer la somme allouée à l'école Sainte Agathe en 2015 au titre des fournitures scolaires et propose un crédit de 52.00 € par élève (idem 2014), soit la somme de 1976 € qui sera affectée à l'achat de fournitures scolaires destinées aux enfants qui fréquentent l'école Sainte Agathe de Saint Just d'Avray.

La dépense sera imputée à l'article 6067 (fournitures scolaires) du budget communal de l'exercice 2015.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**4/ Délibération pour contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Agathe pour l'année 2015**

Le conseil municipal,

Entendu le rapport du maire rappelant :

Qu'un contrat d'association liant l'école Sainte Agathe de Saint Just d'Avray à l'état sur le fondement de la loi du 31 décembre 1959 modifiée, la charge des dépenses de fonctionnement de l'établissement incombe à la collectivité qui supporte les dépenses de fonctionnement des classes correspondantes de l'enseignement public.

Madame le Maire propose que la contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Agathe soit arrêtée à la somme de 15 890,07 € pour l'exercice 2015. Madame le Maire demande au conseil de se prononcer et de l'autoriser à signer la convention financière avec l'OGEC pour l'année 2015.

**Adopté à l'unanimité**

**Le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique a été calculé par la commission finances : il se monte à 529.69 euros par élève pour l'année 2015.**

\*\*\*\*\*

**5/ Délibération pour convention relative à la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et primaires avec la commune de St Apollinaire concernant les enfants scolarisés sur notre commune**

Madame le maire rappelle que l'école publique de Saint Just d'Avray accueille des enfants domiciliés sur la commune de Saint Apollinaire, une convention va être signée entre les deux communes pour les frais de participation d'un montant de 500 euros par enfants.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer et de l'autoriser à signer la convention avec la commune de Saint Apollinaire.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**6/ Délibération pour versement de la subvention à l'association Chouette Cantine**

Il s'agit de la régularisation de la période de septembre 2014 à février 2015 et la provision de mars 2015 à juillet 2015 inclus, soit la somme de 2 138,61€ €

La dépense sera imputée au compte 6574 du budget.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **7/ Affectation du résultat de l'exercice 2014**

Après avoir approuvé le CA de 2014 faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Report de clôture 2013	10 797,76€	100 000,00€
Recettes de l'exercice 2014	124 407,51€	445 954,92€
Dépenses de l'exercice 2014	107 181,02€	379 936,47€
Résultats de l'exercice 2014	17 226,49€	66 018,45€
Résultats de clôture 2014	28 024,25€	166 018,45€

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 soit la somme de 166018,45 euros comme suit :

Affectation à la section d'investissement : 36 018,45€

Report en recette de fonctionnement : 130 000,00€

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **8/ Vote du budget primitif pour l'année 2015**

Madame le Maire procède à la lecture des propositions budgétaires pour 2015.

Section de fonctionnement	Dépenses en €	Recettes en €
Mouvement réels :	529 725,39	537 157,98
Mouvement d'ordre :	7 432,59	0,00
Section d'investissement		
Mouvement réels :	157 756,53	150 323,94
Mouvement d'ordre :	0,00	7 432,59
<b>TOTAL</b>	<b>694 914,51€</b>	<b>694 914,51 €</b>

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **9/ Délibération pour convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique**

Madame le Maire explique que le contexte réglementaire est de plus en plus complexe et que le retrait des services de l'état des missions d'ingénierie publique peut placer les élus locaux dans des situations difficiles. De ce fait, le département est le partenaire traditionnel des communes et apporte son assistance aux collectivités. La maîtrise d'œuvre est gratuite, mais pas la maîtrise d'ouvrage. Une convention sera établie. Madame le Maire demande au conseil de se prononcer et de l'autoriser à signer cette convention et tous documents s'y référant.

### **Adopté à l'unanimité**

**Le service nous propose la maîtrise d'œuvre pour les travaux du ralentisseur qui débiteront la semaine prochaine ainsi que pour les stationnements, les places handicapées. Ils seront en mesure de nous établir des plans.**

\*\*\*\*\*

## **10/ Délibération pour demande de subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police**

Madame le Maire explique au conseil que chaque année dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police entre les communes de moins de 1000 habitants, les communes peuvent bénéficier d'une subvention pour les travaux relatifs à la circulation routière. Il est nécessaire d'engager divers travaux de sécurité routière dans le centre bourg : stationnement, places réservées aux personnes handicapées et signalisation. Madame le Maire demande au conseil de se prononcer et de l'autoriser à constituer un dossier pour l'octroi d'une subvention ainsi qu'à signer tous documents s'y référant.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **11/ Délibération pour autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux**

Suite à l'avis validé le 17 mars 2015 par le comité technique du Centre de Gestion, Madame le Maire explique qu'il convient de délibérer concernant les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux des agents communaux, elle émet les propositions suivantes :

### **Mariage ou PACS :**

- Agent.....1 fois les obligations hebdomadaires de service
- Enfant de l'agent, de son conjoint ou de son concubin.....2 jours

### **Décès**

- Conjoint ou concubin de l'agent.....1 fois les obligations hebdomadaires de service
- Enfant de l'agent, de son conjoint ou de son concubin.....1 fois les obligations hebdomadaires de service
- Parents de l'agent.....3 jours
- Parents du conjoint/concubin de l'agent.....2 jours
- Grands-parents de l'agent.....1 jour
- Frères et sœurs de l'agent.....1 jour

### **Maladie grave ou accident nécessitant la présence d'une tierce personne**

- Conjoint ou concubin de l'agent.....1 fois les obligations hebdomadaires de service
- Enfants de plus de 16 ans, de son conjoint.....1 fois les obligations hebdomadaires de service ou de son concubin<sup>(1)</sup>
- Parents de l'agent, de son conjoint.....3 jours ou de son concubin<sup>(1)</sup>

### **Adopté à l'unanimité**

**En ce qui concerne la journée de solidarité, la délibération a été prise le 19 octobre 2014, la journée travaillée est le lundi de Pentecôte, applicable à partir de 2015 aux fonctionnaires et agents de la commune.**

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses :**

- Un courrier du club de football pour une demande de subvention et une demande de remise en état du terrain en gore a été reçue en Mairie. Un rendez-vous sera pris avec le président de l'association, M. Gouillard. Pour le moment, aucune subvention n'a été budgétée pour le CASJ. La société Tarvel qui a réalisé les travaux de réfection du terrain en gore va être recontactée suite au problème de drainage qui est apparu depuis la réalisation de ces travaux.

- Déchetterie : l'ouverture de la déchetterie est maintenue avec nos agents communaux, la convention avec la COR sera donc renouvelée.

- Une annonce d'offre de bois coupé est affichée sur le panneau de la Mairie, le prix d'appel est fixé à 25 € la stère, 25 stères au total ; les offres sont à déposer en Mairie au plus tard le 1<sup>er</sup> mai.

- Le chemin communal au-dessus du Clément sera nettoyé en vue de la marche du mois de mai suite à la demande d'André Gravillon. Des bénévoles feront le nettoyage prochainement.

- Mme Myriam Rober, agent d'animation, a donné sa démission le 27 mars. En attendant d'embaucher une personne qualifiée, Mme Joëlle Bedin occupe le poste de la garderie municipale et des activités périscolaires jusqu'aux vacances de Pâques.

- Centre de loisirs : la commission aux Affaires Sociales travaille en vue de créer un partenariat avec le Centre Social d'Amplepuis pour pouvoir proposer un accueil de jour pendant le mois de juillet 2015. Les enfants devront se déplacer jusqu'à Amplepuis pour cette année. Un co-voiturage sera encouragé. Afin de pouvoir accueillir au mieux les enfants de la commune, une enquête va être réalisée prochainement auprès des familles pour estimer

approximativement la fréquentation des enfants. Les résultats seront transmis au Centre Social d'Amplepuis qui prendra les dispositions nécessaires pour l'encadrement.

- « Charte o pesticide » : M. Cariou de la FREDON est intervenu la semaine dernière pour réexpliquer les étapes de la démarche. La commune a l'obligation d'établir un plan de désherbage. Il peut être fait gratuitement par le technicien du Syndicat mixte pour le réaménagement de la plaine des Chères et de l'Azergues en collaboration avec les agents techniques et les conseillers municipaux.

- Aménagement du Colombarium : un nouveau RDV va être pris avec M. Rochon, paysagiste. Un devis chez un autre entrepreneur doit être réalisé.

-Elections : il faut veiller à ce qu'un nombre suffisant de bulletins reste dans l'isoloir ; dans le cas contraire, l'électeur suivant peut connaître le vote de la personne qui le précède quand les bulletins non utilisés viennent d'être enlevés de l'isoloir. Des poubelles pourront être installées pour pallier cet inconvénient.

- Prochain numéro de la « Plume des Chouettes » prévu fin avril/début mai.

- Remerciements de M. Bernard Corgier pour la cérémonie d'honorariat.

- Melle Stéphanie Laurent, ATSEM, va se marier en septembre.

-Défilé du 8 mai à 11h00.

Mme le Maire lève la séance.

Prochain conseil municipal : **Mardi 19 mai 2015**



